Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

RAPPORT ANNUEL DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES A L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE
DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

Table des matières

RAPPEL DU CONTEXTE....3
I. FICHE RÉCAPITULATIVE....4
II. ACTIVITÉS, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE....4
A. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE....4
PRESENTATION GENERALE....4
PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE....7
PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT....7
B. SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPL....11
BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE....11
RÉSULTAT ANALYTIQUE ENTRE 2020 ET 2022....11
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE ENTRE 2020 ET 2022....11
PREVISIONS FINANCIÈRES POUR L'ANNEE 2023....12
C. EVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUEES DANS L'ANNEE....12
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL....13
EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT....13
AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES....13
III. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE....14
A. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITE ACTIONNAIRE....14
B. GARANTIES D'EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE....14
C. AVANCES EN COMPTE COURANT DE LA COLLECTIVITE....14
D. AIDES....14
E. DIVIDENDES DISTRIBUES AUX ACTIONNAIRES DONT LA COLLECTIVITE....14
IV. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES....15
a. Principaux risques et incertitudes....15
b. Contrôle interne....15
c. Contrôles externes....15
V. Bilan de la gouvernance de l'Epl....16
a. Actionnariat....16
b. Les dirigeants....16
Les administrateurs....16
Les représentants à l'assemblée spéciale....17
Organisation de la gouvernance....17
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux....17
d. Bilan de la gouvernance....17
e. Synthèse des positions des représentants....18
f. Contrôle analogue....18

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE AU SEIN DE LA SPL DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE
Exercice 2022

RAPPEL DU CONTEXTE

Conformément à l'article L. 1524-5[1] du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de la Communauté de communes, nommés le 18/09/2020 présentent un rapport écrit devant le conseil communautaire.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL du Territoire de Deauville agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Communauté de communes

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis à la collectivité actionnaire pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL du Territoire de Deauville tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

[1] L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle :
"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

I. FICHE RÉCAPITULATIVE

Informations générales	
Dénomination de la société	Société publique locale du Territoire de Deauville
Siège social	Résidence de l'Horloge, quai de l'impératrice Eugénie 14800 Deauville
Date de création	06/12/2016
Secteur d'activité/métier	Promotion du tourisme, marketing territorial
Objet social	- La gestion pour le compte d'un actionnaire, d'un ou plusieurs offices de tourisme, intégrant notamment l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire ; - La réalisation pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires de toutes actions en faveur du développement économique et touristique du territoire, notamment par la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial et l'exploitation d'une marque commercial déposée, ou d'une marque de territoire au sens du code du tourisme, notamment dans le cadre de licences de marques ; - La prise en exploitation, pour le compte d'un ou plusieurs actionnaires, par voie de concession de services ou de travaux, de marché ou sous toute autre forme, de services, activités ou équipements notamment touristiques, sportifs, culturels, de loisirs ou de services à la population.
Président	Philippe AUGIER (mandataire de la Commune de Deauville)
Directeur Général	Thierry BOTTARD
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	KPMG S.A., nommé le 06/12/2016
Nombre d'emplois temps plein	23,7

II. ACTIVITÉS, ACTUALITÉ, SITUATION FINANCIÈRE ET ÉVOLUTION ACTIONNARIALE

A. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

PRESENTATION GENERALE

La Société Publique Locale (SPL) de développement territorial et touristique du Territoire de Deauville est une société anonyme, dont le siège social se situe Résidence de l'Horloge, Quai de l'impératrice Eugénie 14800 Deauville.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

En 2016, la SPL est constituée par 11 actionnaires : la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et les communes de Deauville, Villers-sur-Mer, Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Saint-Arnoult, Saint-Pierre-Azif, Touques, Tourgéville, Vauville, et Villerville.
Enfin, la commune de Saint-Gatien-des-Bois qui avait rejoint la Communauté de Communes Cœur Côte Fleuri le 1er janvier 2018, et donc son office de tourisme intercommunal, a intégré la SPL le 20 décembre 2018 en tant qu'actionnaire.

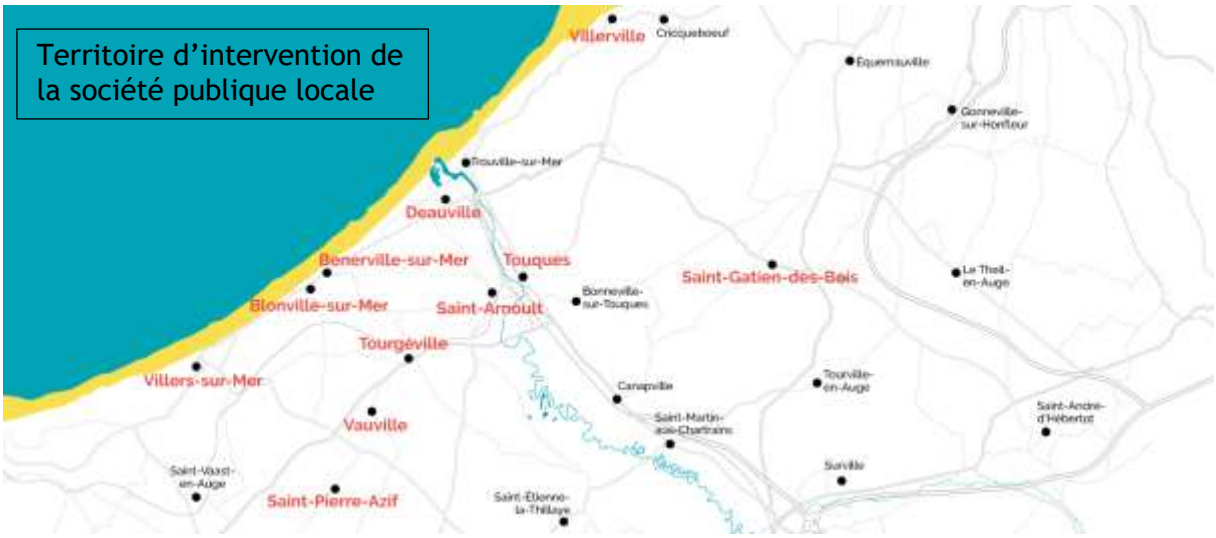

En vue de mettre en œuvre son objet social, la SPL peut notamment :

- Étudier, préparer, mettre au point tous projets ;
- Exécuter tous travaux ou toutes constructions d'équipements publics ou privés concernant les activités de la Société ;
- Exploiter, gérer, entretenir et mettre en valeur par tous moyens les ouvrages et équipements réalisés ;
- Organiser des évènements en lien avec les activités de la Société.

D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

La SPL a donc en charge, par délégation de la Communauté de communes, la gestion de l'office de tourisme intercommunal.
Et, selon le code du tourisme, les missions d'un office du tourisme relèvent de quatre catégories :

- les missions de plein droit ou obligatoires, compétence de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie depuis 2017 : la promotion du tourisme, l'accueil et l'information des touristes, et ce, en coordination avec divers partenaires, publics privés du développement touristique local (deux premiers alinéas de l'article L 133-3) ;
- diverses missions facultatives, concernant les programmes locaux de développement touristique, l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, des animations, l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles, qui peuvent lui être confiées par l'autorité de tutelle ou autorité organisatrice (commune ou EPCI) ;
- des prestations « commerciales », de commercialisation de prestations de services touristiques (prestations sèches, ventes de voyages et de séjours avec prestations annexes telles que visites de musées ou monuments touristiques). Ces missions sont confiées par la Communauté de Communes à la SPL.
- des prestations de conseil, ou consultatives sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

En plus de ces missions correspondant strictement aux compétences transférées à la Communauté de communes par la loi dans le domaine du tourisme, à savoir la « Promotion et l'information touristique », la SPL est délégataire de missions que lui confient chaque commune par contrat séparé, dans le domaine du tourisme et conformément à son objet social, et notamment des actions de marketing territorial.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

Aussi, des contrats d'objectifs ont été conclus :

- d'une part, entre la Communauté de communes et la SPL, et,
- d'autre part, entre chacune des 11 communes associées et la SPL,

afin de préciser les missions qu'elles entendent lui confier, ainsi que les objectifs et modalités qui s'y attachent, dans le respect de son règlement intérieur.
Confiée par la Commune de Deauville, propriétaire, ainsi que par chacune des autres communes associées, la marque inDeauville® est exploitée par la SPL en classes de services et en classes de produits.

Le schéma suivant présente le concept de cette marque territoriale :

Toute l'action de la SPL est inspirée par une vision humaniste du tourisme. Selon inDeauville, **le tourisme ne vaut que s'il rapproche les hommes, est source d'échange et de progrès** pour tous, visiteurs comme habitants. Aussi, les équipes inDeauville s'attachent à proposer des itinéraires et expériences touristiques qui favorisent **la rencontre et le partage**. Les univers qui ont forgé la personnalité du territoire - le cheval, le patrimoine balnéaire, la culture, le golf, le nautisme, le jeu, le littoral - sont le creuset de ces programmes touristiques guidés par des valeurs constantes. **La culture et la créativité** qui sont au cœur de nos villes et villages, où se déroulent festivals et événements culturels toute l'année. Des valeurs de toujours, sur une côte où les artistes ont de tout temps trouvé l'inspiration dans la qualité des paysages, des lumières et des amitiés qu'ils ont nouées ici. **Le plaisir et le mieux-être**, une promesse en réponse au besoin de rupture avec le quotidien, l'essence même des stations balnéaires depuis leur création.

De part ce positionnement, la SPL joue un rôle d'animateur et de coordinateur de la destination, auprès des acteurs suivants :

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

- les habitants, les résidents secondaires, les touristes ;
- les groupes visiteurs : comités d'entreprise, tour operators, congressistes
- les collectivités territoriales : communes et communauté de communes
- les professionnels du tourisme : prestataires de loisirs et culturels, hébergeurs et restaurateurs

PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE

Pour l'ensemble des 11 communes associées au marketing territorial :

- Exploitation de la marque territoriale au travers des guides affinitaires (goût, nature, cheval, bord de mer, cinéma, …)
- Développement, alimentation, mise à jour et référencement du site Internet www.indeauville.fr et des réseaux sociaux
- Commercialisation des produits dérivés qui font la promotion de la marque inDeauville®
- Couverture médiatique de l'événementiel
- Organisation de visites guidées thématiques

Pour la communauté de communes :

- Gestion des 6 bureaux d'information touristiques (accueil du public, boutiques, recrutements…) :
  - Deauville Tourisme
  - Villers-sur-Mer Tourisme
  - Blonville-sur-Mer Tourisme
  - Villerville Tourisme
  - Touques Tourisme
  - Tourgéville Bénerville-sur-Mer Tourisme

Dans ces bureaux d'accueil, les conseiller(e)s en séjour apportent des conseils d'expert et remettent plans et guides. Ils proposent aux visiteurs de créer en toute autonomie leur propre carnet de voyage sur le site Internet, selon leurs aspirations personnelles et envies du moment. Sur ce site, où l'on peut télécharger toutes les brochures, on trouve en outre de nombreux conseils et idées. Le tchat en ligne permet de poser toutes les questions sans attendre.

- Edition des 5 plans de ville, des quatre calendriers trimestriels des manifestations et visites guidées, de la carte de territoire, du carnet d'adresses, du guide « Tourisme économie et attractivité », et du guide des « incontournables ».

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

LA STRATEGIE :

A l'issue d'un état des lieux réalisé fin 2021, la SPL s'est dotée d'une stratégie pluriannuelle définie autour de quatre axes :

Cette stratégie est déclinée en objectifs opérationnels et en plan d'actions regroupées au sein de 5 thèmes majeurs : l'accueil / qualité, la promotion / distribution, le développement commercial, la communication / marketing et la responsabilité sociétale de l'entreprise. Parmi ces actions figurent des projets porteurs qui font la renommée d'inDeauville et qui contribueront à son développement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

LES AXES DE DEVELOPPEMENT :

✓ **MARQUE "QUALITÉ TOURISME™" - M.Q.T.**

L'Office de Tourisme, engagé en démarche « QUALITÉ TOURISME™ », inscrit sa volonté de penser la qualité de service, l'expérience et la satisfaction client à l'échelle de la destination. C'est aussi un levier de professionnalisation, de management des équipes et de pilotage de la structure. Créée par le ministère en charge du tourisme français, La marque QUALITÉ TOURISME™ est la reconnaissance des démarches d'amélioration continue mises en place par les Offices de Tourisme. Un audit de tous les services est réalisé par un cabinet externe tous les 5 ans, et un audit mystère à distance et au desk est réalisé à mi-parcours dans l'ensemble des BIT.

En préparation du renouvellement de la marque au cours de l'année 2022, la direction générale et les équipes de tous les pôles ont été impliquées aux côtés de notre responsable Accueil et Qualité et, ont travaillé à la mise à jour de leurs procédures et outils. Basé sur un référentiel de 210 critères à travers 6 chapitres obligatoires et 3 optionnels (pour nous, boutique et commercialisation), l'audit externe a eu lieu sur site en mars 2023 avec succès et a donc conduit au maintien de la marque.

✓ **CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATÉGORIE I**

Les offices de tourisme peuvent se faire classer dans le cadre d'une démarche volontaire. Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention et permet aux collectivités d'accéder à certains avantages. En effet, le classement de l'office de tourisme en catégorie I (la plus élevée) permet aux communes de sa zone de compétence d'accéder au classement en station de tourisme : la reconnaissance d'un accueil d'excellence. Sur notre territoire, les communes de Deauville, Villers/Mer, Blonville/Mer et Touques sont concernées ; cela leur permet de générer des revenus supplémentaires significatifs.

Comme pour le dossier MQT, le dossier de classement doit présenter de manière argumentée la façon dont les différents critères fixés par l'État sont remplis. Là aussi, la durée de classement est de 5 ans ; notre dossier a été déposé en préfecture le 15 février 2023 et instruit avec succès ! En effet, le renouvellement du classement a été acté par arrêté du sous-préfet en date du 27 février 2023. NB : pour être classé cat. I, il faut être MQT

✓ **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES - R.S.E.**

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (R.S.E.) est la mise en application des notions de développement durable au sein d'une entreprise ou d'une organisation.
« Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » ONU, rapport Bruntdland (1987).
C'est une démarche volontaire. La RSE, c'est quand l'entreprise prend conscience de l'impact de ses activités sur la société et se responsabilise pour les limiter.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

La R.S.E selon la norme ISO 26000

La SPL a initié une démarche R.S.E. au printemps 2022 afin d'organiser son développement durable en interne. Pour cela, elle s'est faite accompagner par la fédération normande des offices de tourisme, O.T.N., qui avait coconstruit en 2021 une boîte à outils consacrée à la R.S.E. Le cabinet-conseil Linea Conseil avait été sélectionné pour déterminer cette méthode et ces outils, testés par les 9 offices de tourisme membres du groupe de travail « Développement Durable / RSE ».

Depuis, un état des lieux ainsi qu'un diagnostic et un plan d'actions ont été réalisés. Ce dernier est organisé autour de 6 thèmes : la gouvernance, la société, les collaborateurs, les clients, les fournisseurs et l'environnement. Les premières actions visent la valorisation des valeurs d'inDeauville, la communication interne et la valorisation des ressources humaines, les écogestes et la sobriété numérique notamment.

- ✓ **DESTINATION INNOVANTE DURABLE - D.I.D.**

Deauville a pu s'inscrire parmi les premières villes françaises labellisées « Destination Innovante Durable » en obtenant le label le 21 mars 2022. Ce référentiel, initié par France Congrès et Evénements, a pour objectif d'accélérer l'engagement des professionnels du tourisme vers les enjeux du tourisme durable et rendre opérationnels les 8 enjeux et 26 actions qui le structurent, en matière d'engagements sociaux, environnementaux, et économiques.

DEAUVILLE labellisée

Destination Innovante Durable

france congrès événements & tourisme

La démarche couvre le tourisme d'affaires comme celui de loisirs, et son intérêt réside dans le fait d'associer toutes les parties prenantes du territoire (visiteurs, socioprofessionnels, habitants etc.) à la bonne réalisation des actions et objectifs désignés.

D'abord animé par le CID, la SPL a pris le relais du suivi du label DID, en octobre 2022, afin d'animer le groupe des acteurs engagés à l'échelle de la destination. Notre objectif aujourd'hui est de faire vivre cette démarche au-delà du label obtenu, fédérer les 9 professionnels engagés dans un projet collectif qui nous aura permis de passer avec succès l'audit de suivi réalisé par le cabinet VERITAS le 19 juillet 2023.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

NB : Deauville est la première destination en France à avoir été auditée dans le cadre du suivi du label DID.

Les 9 partenaires engagés autour de la SPL dans le label DID sont les suivants :

- Le Centre international de Deauville,
- La Ville de Deauville,
- La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie,
- Les Franciscaines,
- Le Pôle international du cheval,
- L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, (UMIH 14)
- Le groupe Barrière,
- Le groupe Bertout,
- L'association des commerçants, artisans, professions libérales, associations et résidents secondaires de la Côte Fleurie

La SPL va participer activement, à partir de septembre 2023, à la commission pilotée par France Congrès pour faire évoluer le label DID dans une version 2, encore plus adaptée aux enjeux des partenaires locaux.
Les premières actions : Deauville Normandie - Une mobilité durable (myportfolio.com)

✓ **PROJET DE MISE EN PLACE D'UN POLE « CONVENTION BUREAU ou BUREAU DES CONGRES »**

Le territoire dispose d'un potentiel important lié au tourisme d'affaires. Toutefois, ces flux de visiteurs ne font pas encore l'objet d'une coordination entre les professionnels du tourisme à l'échelle de la destination.
C'est pourquoi la SPL a pensé à structurer un nouveau pôle dédié à l'accompagnement et l'encadrement du tourisme d'affaires, en ayant une mission de coordinateur.
Fin 2022 ont été posées les bases de ce service qui assurera le rôle « d'ensemblier », de coordinateur de prestations attendues par des organisateurs d'événements. Il offrira une réponse aux standards internationaux avec une porte d'entrée bien identifiée : la SPL.
Ce pôle travaillera en transversalité avec les autres pôles et s'appuiera sur un nouvel outil de management de la relation client (GRC).

Opportunités :

- Entrer en contact avec chaque visiteur
- Transformer chaque congressiste en visiteur loisirs et le faire revenir
- Animer efficacement notre réseau professionnel
- Développer des retombées économiques sur le territoire
- Développer le chiffre d'affaires de la SPL

Schéma de l'organisation mise en place

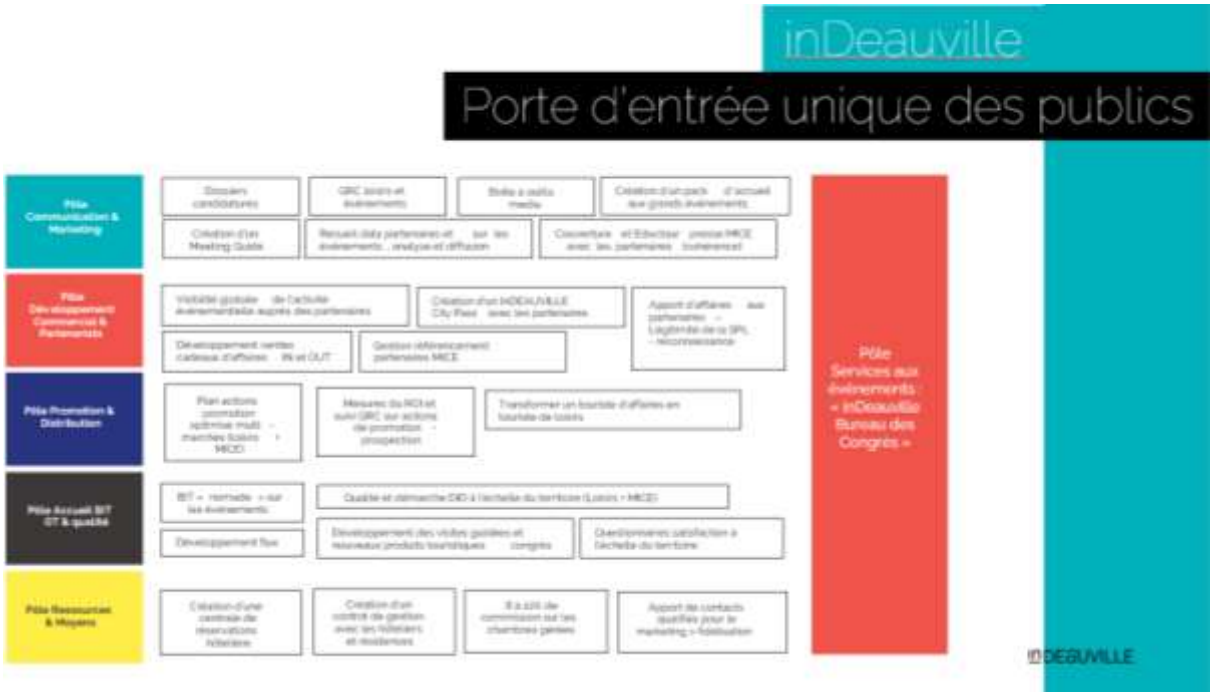

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

B. SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPL

BILAN FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

	2020	2021	2022	Tendance
Capital social	604.000 €	604.000 €	604.000 €	stable
Chiffres d'affaires	757.414 €	388.865 €	385.708 €	stable
Total produits d'exploitation	3.344.739 €	2.088.790 €	2.101.530 €	augmentation
Coûts salariaux	2.013.596 €	1.312.627 €	1.225.855 €	diminution
Total charges d'exploitation	3.298.969 €	2.143.643 €	2.027.001 €	diminution
Résultat d'exploitation	45.770 €	- 54.852 €	74.528 €	augmentation
Résultat net	50.100 €	13.373 €	75.181 €	augmentation
Trésorerie nette	1.044.459 €	764.395 €	1.010.079 €	augmentation
Capitaux propres	801 569 €	693 429 €	764.913 €	augmentation
Endettement financier	80.000 €	80.000 €	0 €	nul

RÉSULTAT ANALYTIQUE ENTRE 2020 ET 2022

RÉSULTAT ANALYTIQUE ENTRE 2020 ET 2022			
	2020	2021	2022
PROMOTION DU TOURISME	80 392 €	49 219 €	113 558 €
PALEOSPACE	41 594 €	21 193 €	
MARKETING	-35 722 €	-29 739 €	-38.378 €
ANIMATIONS TOURGEVILLE	-1 900 €	0 €	
ANIMATIONS BENERVILLE	659 €	0 €	
ANIMATIONS BLONVILLE	-54 €	0 €	
ANIMATIONS VILLERVILLE	799 €	0 €	
LOCATION DE SALLES VILLERS	755 €	0 €	
ACTIVITES DE LOISIRS VILLERS	-545 €	0 €	
CLUB DE PLAGE VILLERS	-1 259 €	0 €	
CINEMA VILLERS	-11 782 €	0 €	
TENNIS VILLERS	-35 133 €	0 €	
ANIMATIONS VILLERS	12 296 €	-27 301 €	
TOTAL	**50 100 €**	**13 372 €**	**75 181 €**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE ENTRE 2020 ET 2022

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

Dans ce tableau ne sont traités que les chiffre d'affaires des délégations « Promotion du tourisme » et « Marketing territorial » car les autres concessions se sont arrêtées en 2020.
Ce chiffre d'affaires est retraité avec les subventions d'exploitation.

CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2020 ET 2022			
	2020	**2021**	**2022**
PROMOTION DU TOURISME	**1 573 574 €**	**1 814 157 €**	**1 894 786 €**
Espaces Publicitaires	130 808 €	164 736 €	202 076 €
Ventes boutiques	61 460 €	99 939 €	118 411 €
Visites Guidées	1 152 €	3 802 €	6 875 €
Subventions	1 380 155 €	1 545 680 €	1 567 424 €
MARKETING TERRITORIAL	**97 657 €**	**223 357 €**	**177 580 €**
Espaces Publicitaires	4 400 €	24 320 €	20 980 €
Ventes boutiques	8 443 €	13 139 €	11 828 €
Visites Guidées	5 210 €	14 633 €	23 757 €
Commissions sur ventes billetterie	164 €	2 204 €	1 782 €
Divers (adhésion marque, refacturation)	488 €	906 €	0 €
Subventions	78 953 €	168 155 €	119 233 €
TOTAL	**1 671 232 €**	**2 037 514 €**	**2 072 366 €**

PREVISIONS FINANCIÈRES POUR L'ANNEE 2023

BUDGET PREVISIONNEL SPL 2023 (en € HT)					
RECETTES		**OBSERVATIONS**	**DEPENSES**		**OBSERVATIONS**
Chiffre d'affaires	**419 120**		Achats consommés	**81 300**	*dont produits boutiques*
dont Espaces Publicitaire	***232 120***	*C.A. réaliste (222 k€ réalisés en 2022)*	Charges de fonctionnement	**498 426**	*Baisse de certains coûts suite mise en concurrence mais hausse frais impressions + frais MICE**
dont Ventes boutiques	***135 000***	*Croissance continue*	Impôts et taxes	**161 325**	*+ de dépenses = + TVA non déductible*
dont Visites Guidées	***30 000***	*dont MICE* (5 k€)*	Charges de personnel	**1 307 162**	*stable grâce aux apprentis*
dont Commissions (dépôt-vente, plateforme)	***17 000***	*C.A. réaliste (12 k€ réalisés à fin octobre)*	Redevances	**32 510**	*évolution site Internet*
dont Nouvelles prestations	***5 000***	*Référencement MICE**	Dotations aux	**25 051**	
Subventions	**1 686 655**	4CF + communes			
TOTAL	**2 105 775**		**TOTAL**	**2 105 774**	
RESULTAT	**0**				

**MICE = meetings, incentives, conferences, exhibitions (tourisme d'affaires)*

C. EVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUEES DANS L'ANNEE

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Il n'y a eu aucune modification en 2022.

EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

La répartition du capital social est inchangée depuis le 20 décembre 2018 :

ACTIONNAIRE	REPRESENTANT	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	% CAPITAL
COMMUNE DE BENERVILLE-SUR-MER	Jacques MARIE	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE BLONVILLE-SUR-MER	Yves LEMONNIER	1	500 €	0,08%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Régine CURZYDLO	200	100 000 €	16,56%
COMMUNE DE DEAUVILLE	Philippe AUGIER	599	299 500 €	49,59%
COMMUNE DE SAINT-ARNOULT	François PEDRONO	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Philippe LANGLOIS	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-AZIF	Françoise LEFRANC	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE TOUQUES	Evelyne RENAULT	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE TOURGEVILLE	Michel CHEVALLIER	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE VAUVILLE	Dominique LEBEY	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE VILLERS-SUR-MER	Thierry GRANTURCO	400	200 000 €	33,11%
COMMUNE DE VILLERVILLE	Michel MARESCOT	1	500 €	0,08%
TOTAUX		**1208**	**604 000 €**	**100,00%**

AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il n'y a eu aucune modification en 2022.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

III. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE

A. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITE ACTIONNAIRE

Communauté de communes						
Conventions	Objet	Modalités financières en HT et nature du versement			Durée du contrat	
		Subvention forfaitaire d'exploitation	**Subvention d'investissement**	**Redevance**	**Date de début**	**Date de fin**
Contrat d'objectifs + avenant n°1	Exploitation de l'office de tourisme intercommunal	1 567 424 €			01/01/2022	31/12/2026
Convention de mutualisation T.I.C.	Modalités de mutualisation pour la mise en commun des moyens informatiques			Factures émises par la collectivité une fois par an à hauteur des services utilisés.	01/01/2021	Si dénonciation en LRAR

B. GARANTIES D'EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE

Il n'existe aucune garantie d'emprunt accordée par la collectivité à l'Epl.

C. AVANCES EN COMPTE COURANT DE LA COLLECTIVITE

Il n'existe aucune avance en compte courant d'associé accordées par la collectivité à l'Epl.

D. AIDES

Cf. modalités financières au paragraphe III.A.

E. DIVIDENDES DISTRIBUES AUX ACTIONNAIRES DONT LA COLLECTIVITE

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

IV. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES

a. *Principaux risques et incertitudes*

Risques financiers :

Il est prévisible que la commune de Villers-sur-Mer se retire de la SPL dans les prochains mois, en tant que délégataire mais aussi en tant qu'actionnaire.
Le rachat des actions par la commune n'aurait pas d'impact sur la SPL compte tenu du bon niveau de sa trésorerie ; toutefois, la résiliation du contrat marketing pourrait déséquilibrer les comptes de la société car la subvention d'exploitation représente une part importante du financement global de la stratégie territoriale.
Aussi, dans ce scenario, il sera nécessaire de réviser le niveau de financement des 10 autres communes associées.

Risques juridiques : néant

Risques techniques : néant

Risques conjoncturels : néant

b. *Contrôle interne*

Le contrôle interne de la SPL s'opère des manières suivantes :

- Le Pôle Ressources et Moyens s'appuie sur des process financiers qui ont été mis en place avec le concours de KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire : process de suivi du chiffre d'affaires, pistes d'audit fiable, qui ont pour objectifs de prévenir les éventuels risques financiers ;
- La SPL s'est dotée d'un règlement d'achats qui s'appuie sur le Code de la Commande Publique ; ainsi, les achats de plus de 40.000 euros ht donnent lieu à des marchés à procédure adaptée ;
- Tous les flux financiers avec les actionnaires donnent lieu à la conclusion de contrats approuvés par le conseil d'administration et faisant l'objet d'un rapport annuel à l'assemblée générale ;
- Aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux hormis le directeur général dont l'indemnité mensuelle a fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration ;
- De manière générale, la SPL a cadré son fonctionnement et son contrôle analogue par les collectivités actionnaires grâce à un règlement intérieur qui a été voté par les assemblées délibérantes ;

c. *Contrôles externes*

Le contrôle externe de la SPL s'opère des manières suivantes :

- Contrôle des comptes annuels et des conventions réglementées par le commissaire aux comptes KPMG S.A. dont le mandat a été prolongé pour 6 ans incluant ainsi les exercices comptables jusqu'en 2028.
- Contrôle de légalité par la Préfecture : les procès-verbaux de conseils d'administration et d'assemblées générales sont transmis en sous-préfecture, avec leurs annexes, dans un délai d'1 mois après les réunions ; les comptes annuels font partie des éléments transmis et peuvent donner lieu à la saisine de la chambre régionale des comptes par le préfet ;
- Déclaration de toutes les modifications liées aux statuts, à la gouvernance et des comptes annuels au tribunal de commerce de Lisieux
- Déclarations courantes aux URSSAF, centre des impôts, inspection du travail….

Actuellement, la SPL ne fait l'objet d'aucun contrôle spécifique par les services d'État.

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

V. Bilan de la gouvernance de l'Epl

a. *Actionnariat*

La répartition du capital social est inchangée depuis le 20 décembre 2018 :

ACTIONNAIRE	REPRESENTANT	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	% CAPITAL
COMMUNE DE BENERVILLE-SUR-MER	Jacques MARIE	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE BLONVILLE-SUR-MER	Yves LEMONNIER	1	500 €	0,08%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Régine CURZYDLO	200	100 000 €	16,56%
COMMUNE DE DEAUVILLE	Philippe AUGIER	599	299 500 €	49,59%
COMMUNE DE SAINT-ARNOULT	François PEDRONO	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Philippe LANGLOIS	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE SAINT-PIERRE-AZIF	Françoise LEFRANC	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE TOUQUES	Evelyne RENAULT	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE TOURGEVILLE	Michel CHEVALLIER	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE VAUVILLE	Dominique LEBEY	1	500 €	0,08%
COMMUNE DE VILLERS-SUR-MER	Thierry GRANTURCO	400	200 000 €	33,11%
COMMUNE DE VILLERVILLE	Michel MARESCOT	1	500 €	0,08%
TOTAUX		**1208**	**604 000 €**	**100,00%**

b. *Les dirigeants*

Les administrateurs

Collectivité	Conseil d'administration (X)	Nom	Prénom	Date de nomination
Deauville	X	AUGIER	Philippe	08/06/2020
Deauville	X	HOM	Françoise	08/06/2020
Deauville	X	MAZERY	Jean-Edouard	08/06/2020
Deauville	X	D'ORNANO	Jean-Guillaume	08/06/2020
Deauville	X	LEBLANC	Pascal	08/06/2020
Deauville	X	FABRY	Rosette	08/06/2020
Deauville	délégué AG	AUGIER	Philippe	08/06/2020
Benerville-sur-Mer	délégué AG	MARIE	Jacques	29/05/2020
Benerville-sur-Mer	x	MARIE	Jacques	29/05/2020
Blonville-sur-Mer	délégué AG	LEMONNIER	Yves	26/05/2020
Blonville-sur-Mer	x	LEMONNIER	Yves	26/05/2020
Communauté de communes	délégué AG	CURZYDLO	Régine	18/09/2020
Communauté de communes	x	CURZYDLO	Régine	18/09/2020
Saint Arnoult	délégué AG	PEDRONO	François	27/05/2020
Saint-Arnoult	x	PEDRONO	François	27/05/2020
St-Gatien-des-Bois	délégué AG	LANGLOIS	Philippe	26/05/2020
St-Pierre-Azif	délégué AG	LEFRANC	Françoise	23/06/2020
Assemblée spéciale	x	LEFRANC	Françoise	28/09/2020
Touques	délégué AG	RENAULT	Evelyne	10/07/2020
Touques	x	RENAULT	Evelyne	10/07/2020
Tourgéville	délégué AG	CHEVALLIER	Michel	10/06/2020
Tourgéville	x	CHEVALLIER	Michel	10/06/2020

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

Vauville	délégué AG	LEBEY	Dominique	26/05/2020
Villers-sur-mer	délégué AG	GRANTURCO	Thierry	17/07/2020
Villers-sur-mer	x	GRANTURCO	Thierry	17/07/2020
Villers-sur-mer	x	GUERIN	Olivier	17/07/2020
Villers-sur-mer	x	PEREZ	Christophe	17/07/2020
Villers-sur-mer	x	LE NAIL	Florence	17/07/2020
Villerville	délégué AG	MARESCOT	Michel	22/06/2020
Villerville	x	MARESCOT	Michel	22/06/2020

Les représentants à l'assemblée spéciale

Collectivité	Nom	Prénom	Date de nomination
Saint-Pierre-Azif	LEFRANC	Françoise	23/06/2020
Saint-Gatien-des-Bois	LANGLOIS	Philippe	26/05/2020
Vauville	LEBEY	Dominique	26/05/2020

Organisation de la gouvernance

La société a opté pour une dissociation des fonctions de président et de directeur général.

Le président du conseil d'administration, M. Philippe AUGIER a été désigné par délibération du conseil d'administration du 28/09/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, M. Thierry BOTTARD a été désigné par délibération du conseil d'administration du 19/09/2022.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'est versée aux représentants et mandataires sociaux, hormis celle du directeur général pour son mandat social, à hauteur de 500 euros bruts mensuels.

d. Bilan de la gouvernance

- Les comités de développement « Tourisme » et « Marketing » se sont réunis 2 fois : les 24 mai et 9 décembre 2022
- L'assemblée spéciale et le conseil d'administration se sont réunis 3 fois : les 24 mai, 19 septembre et 12 décembre 2022
- L'assemblée générale s'est réunie 1 fois, le 16 juin 2022

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

Participation des représentants de la collectivité

Représentants	CODEV Tourisme	Conseils d'administration	Assemblée générale
Régine CURZYDLO	Absente	Absente	Absente
Philippe AUGIER	Présent à 1 séance sur 2		
Véronique BOURNÉ	Absente		
Guillaume CAPARD	Absent		
Michel CHEVALLIER	Présent à 1 séance sur 2		
Florence GALERANT	Présente à 1 séance sur 2		
Thierry GRANTURCO	Présent à 1 séance sur 2		
François HORENT	Absent		
Philippe LANGLOIS	Absent		
Françoise LEFRANC	Absente		
Yves LEMONNIER	Présent à 1 séance sur 2		
Chhun-Na LENGLART	Présente à 1 séance sur 2		
Michel MARESCOT	Absent		
Jacques MARIE	Présent		
David MULLER	Absent		
Patricia NOGUET	Absente		
François PEDRONO	Présent		
Caroline RACLOT-MARAIS	Absente		
Hervé VAN COLEN	Absent		
Miriam GUERARD	Présente		

e. Synthèse des positions des représentants

Les décisions stratégiques ayant entraîné un impact important pour l'Epl, son projet ou la collectivité au cours de l'année écoulée sont :
- Nomination du directeur général
- Vote du budget et des tarifs

Les représentants de la collectivité ont pris une position favorable sur ces décisions.

f. Contrôle analogue

Le contrôle analogue de la collectivité sur la SPL s'opère conformément au règlement intérieur approuvé lors du conseil d'administration du 27 septembre 2019 (cf. représentation de la collectivité aux instances au point V.d).

La stratégie pluriannuelle de la SPL a été approuvée en assemblée générale fin 2021, et les comptes annuels à l'assemblée générale de juin 2022.

Les délégations de service public sont suivies lors des comités de développement qui donnent lieu à des échanges sur les décisions opérationnelles entre élus et techniciens.

Tous les contrats conclus entre la collectivité et la SPL font l'objet d'une délibération en conseil d'administration, et figurent dans l'annexe du rapport de gestion annuel de la société ainsi que dans le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Un rapport annuel d'activité a été transmis à la collectivité conformément au contrat de délégation de service public. Celui-ci fait état de la réalisation des missions confiées à la SPL, tant sur le plan technique que financier.

En outre, les élus mandataires de la collectivité se sont prononcés sur les décisions stratégiques et financières suivantes portant sur la gestion générale de la société :

- Stratégie pluriannuelle
- Budget prévisionnel et tarifs annuels
- Comptes annuels
- Rapport de gestion annuel
- Nomination du directeur général
- Procédure d'achats

Envoyé en préfecture le 05/10/2023
Reçu en préfecture le 05/10/2023
Publié le 09/10/2023
ID : 014-241400415-20231003-D106_300923-DE

Et le conseil d'administration ainsi que l'assemblée spéciale ont pu se prononcer sur les relations contractuelles entre la collectivité et la SPL, notamment :
- Compte-rendu annuel de la DSP « promotion du tourisme »
- Avenant n°1 au contrat d'objectifs « promotion du tourisme » 2022-2026

Enfin, le contrôle analogue a pu s'exercer lors de rendez-vous de travail entre la direction générale et les représentants de la collectivité :

- Le 29/08/22 : rdv avec Philippe Augier, président de la collectivité au sujet de la feuille de route 2022-2023
- Le 04/11/22 : rdv avec Philippe Augier pour la présentation du rapport d'observations de Thierry Bottard, DG de la SPL et ses propositions de développement
- Le 07/11/22 : rdv avec Marc Bourhis, directeur général de la collectivité, relatif à la présentation de la communauté de communes et à l'organisation de la stratégie de développement
- Le 07/12/22 : rdv avec Philippe Augier pour la présentation du guide « Tourisme, économie et attractivité – Le point ! 2022 » et du budget prévisionnel 2023